

La politique éducative et culturelle de l'académie d'Aix-Marseille Sensibilisation au concert 2011-2012 Festival Musiques Interdites



Le Château Pastré à Marseille refuge des artistes
fuyant la dictature du IIIème reich

Le Festival Musiques Interdites, consacré à la réhabilitation des œuvres musicales annihilées par les dictatures National Socialiste, Stalinienne, Mussolinienne choisit de réinvestir, par le biais de la recréation de ces œuvres, les lieux mêmes qui furent symbole de leur destruction ; que ces lieux aient été des lieux de détention puis de déportation comme Terezin ou les Milles ou lieu de refuge ultime comme le Château et la Campagne Pastré à Marseille.

Dans de tels cadres, le Festival Musiques Interdites choisit d'éviter la forme conventionnelle du simple concert et de présenter scéniquement une sorte **de cérémonial de la mémoire**.

Ce cérémonial évitera tout autant le recours à une mise en scène traditionnelle en ce qu'elle implique de distanciation, de restitution du réel (décors, costumes, jeux d'acteur) et de complicité culturelle avec le public.

La résurgence dramatique d'une telle mémoire préservera son intégrité dans le pari du dépouillement : la leçon réactualisée de l'Histoire donnant à la création sa densité pérenne.

Orientations générales de l'action

- ☞ **Eclairer la vigilance et la responsabilité face à la permanence des grandes questions éthiques, politiques et sociales soulevées par les génocides et les crimes contre l'humanité de la dernière guerre mondiale.**
- ☞ **Sensibiliser au lien entre l'histoire et les mémoires et construire une « mémoire pour demain ».**
- ☞ **Comprendre les liens et interactions entre les domaines artistiques et culturels et le contexte politique et social. Comprendre les liens entre art et pouvoir, aborder les questions de la propagande et de la censure.**
- ☞ **S'approprier un évènement culturel, le Festival Musiques Interdites, et en découvrir les enjeux éthiques et citoyens.**
- ☞ **S'approprier un programme musical : en découvrir le contexte historique et culturel, découvrir une esthétique artistique et acquérir des compétences d'analyse musicale.**
- ☞ **Sensibiliser à la question de la recreation des œuvres interdites et à la création artistique.**



Les enjeux de cette action culturelle

☞ Action qui contribue à la socialisation de l'élève

- Impose une maîtrise de son comportement. Par les limites et les règles qu'elle lui donne, l'élève acquiert des repères fondamentaux de la vie en communauté, en société.
- Accroît l'autonomie de l'élève et son sens du collectif ; elle fait prendre conscience du rapport entre soi et les autres.

☞ Action qui contribue à la construction intellectuelle de l'élève

- Développe un esprit critique, une sensibilité et transmet les bases d'une culture commune.
- Accroît la capacité à communiquer, à argumenter, développe le sens critique, la capacité d'analyse et de conceptualisation.
- Collabore aux apprentissages fondamentaux et renforce les processus d'acquisitions, en diversifiant les approches, les méthodes et scénarios d'apprentissages.
- Donne aux élèves des repères culturels forts.
- Favorise une approche culturelle transdisciplinaire.
- Fait découvrir des œuvres et des artistes.

☞ Action qui contribue à la construction sensible de l'élève

- Eveille la sensibilité, l'imagination, le goût et la curiosité.
- Favorise la pensée fluide et mobile pour faire face à des situations inédites.
- Cerne son identité, sa personnalité lui donne une indépendance indispensable dans une société où les médias de masse influencent et uniformisent les comportements.

Orientations générales de l'action



Sensibilisation aux musiques interdites

PROJET PEDAGOGIQUE 2011 - 2012

Ce projet culturel, par les dimensions éducatives, pédagogiques et citoyennes fondamentales qu'il met en jeu nécessite un accompagnement de l'équipe éducative spécifique et collaboratif. Il doit se situer en cohérence au sein du volet culturel du projet d'établissement et être inscrit dans le papet. Il serait judicieux de l'intégrer dans un projet global en partenariat avec le Camp des Milles [qui regroupa de nombreux artistes étrangers dont beaucoup d'Allemands antinazis, notamment entre septembre 1939 et juin 1940 et fut un important foyer de création artistique]. Il pourrait, par ailleurs, être présenté dans le cadre du Prix des Droits de l'Homme René Cassin.



Les moments forts de l'action

- ☞ Une des expositions proposées par le Festival Musiques Interdites : « La musique en Pologne sous l'occupation Nazie » - « Les Filles de la Chambre 28 Theresienstadt L410 ». Elle sera mise à disposition et installée dans l'établissement scolaire.
- ☞ Une conférence sur ce sujet proposée aux élèves et présentée par un spécialiste.
- ☞ Les élèves assisteront à une générale d'un spectacle, programmée en juillet dans le cadre du Festival Musiques Interdites avec l'intervention préalable d'un professeur d'éducation musicale (s'il n'y en a pas dans l'établissement) pour présenter les œuvres au programme.

Cahier des charges de l'action

Prise en charge par les enseignants

- ☞ Etude du sujet du point de vue de l'ensemble des champs disciplinaires : les génocides, les crimes contre l'humanité, art et pouvoir, propagande et censure.
- ☞ Préparation à l'exposition présentée dans l'établissement.
- ☞ Etude des œuvres artistiques programmées par le Festival Musiques Interdites.
- ☞ La problématique artistique posée par cet événement et la mise en spectacle des œuvres interdites : mise en scène d'un cérémonial de mémoire, résurgence dramatique, dépouillement, distanciation, représentation du réel...
- ☞ Exploration de ressources documentaires (médiathèque, vidéothèque d'art lyrique, internet...).
- ☞ Activités individuelles ou collectives d'appropriation du sujet par les élèves et productions (exposés, dossiers, présentation TICE, mélodies extraits de l'œuvre, travail vocal, textes rythmés...).
- ☞ Toute autre initiative et mise en synergie en cohérence avec une autre action conduite au sein du projet d'établissement.

Prise en charge par le Festival Musiques Interdites

- ☞ Installation de l'exposition choisie par l'établissement.
- ☞ Conférence présentée dans l'établissement.
- ☞ Les élèves assisteront à une générale d'un spectacle du Festival Musiques Interdites.

Sensibilisation aux musiques interdites

Mode d'emploi

- Dispositif éducation nationale de référence : projet culturel inscrit dans le **PAPET avant le 21 septembre 2011**. Cette inscription sera confirmée à l'établissement après concertation partenariale avant **fin octobre 2011**.
- **Signaler ce projet par mail à : isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr**
- Capacité de mise en œuvre : 10 établissements, lycées ou LP de Marseille et environs.
- Coût : Le transport pour la générale du spectacle est pris en charge par la Région.

Logistique et calendrier de l'action

- Installation de l'exposition dans l'établissement : **Entre janvier et juin 2011**, l'exposition est transportée par le Festival Musiques interdites et installée avec l'aide d'une personne de l'établissement scolaire pour 15 jours.
- Intervention d'un conférencier (2h) **pendant le temps de l'exposition** dans l'établissement.
- Intervention, **programmée entre mars et juin 2012**, d'un professeur d'éducation musicale (s'il n'y en a pas dans l'établissement) pour une présentation des œuvres du spectacle.
- Générale du spectacle : **début juillet 2012**.

Programme du Festival Musiques Interdites

Programme du Festival Musiques Interdites début Juillet 2012 (sous réserve)

Programme encore à définir

Erich Itor Kahn

Nenia Judaeis Qui Hac Aetate Perierunt

Méodies.

(pour découvrir ce compositeur cf doc. Pédagogique réalisé par Valérie Probst, chargée du service éducatif du Camp des Milles

sur le site www.ac-aix-marseille.fr → action culturelle → domaine d'action → musique → documents pédagogiques

ou

Verdi-Requiem / Terezin-1944

Colloque et Exposition

« Musiques Interdites en Italie par le Fascisme » CRDP Aix-Marseille

Pour tout complément d'informations relatives à cette action contacter :

Festival Musiques Interdites : musiquesinterdites@free.fr

Région : Françoise Mabile : Chargée de mission fmabile@regionpaca.fr / tél : 04-91-57-50-57 poste 61 84

Académie d'Aix – Marseille : Valérie Probst : Chargée de mission, service éducatif du Camp des Milles
vprobst@wanadoo.fr

Académie d'Aix – Marseille : Isabelle Tourtet, Responsable musique – Délégation Académique Action Culturelle, Rectorat / isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr / 06 70 31 50 87